FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE
1992 POUR LES DOMMAGES
DUS A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

PREMIER GROUPE DE
TRAVAIL INTERSESSIONS
Point 1 de l'ordre du jour

92FUND/WGR.1/1
25 février 1997
Original: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DU PREMIER GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS

qui se tiendra au Siège de l'Organisation maritime
internationale, 4 Albert Embankment, Londres SE1
du mercredi 16 avril 1997 à 14h30,
au vendredi 18 avril 1997

Ouverture de la session

1 **Adoption de l'ordre du jour**

2 **Election du Président**

Le Groupe de travail sera invité à élire un président pour la réunion.

3 **Examen des pouvoirs des représentants**

Conformément à l'article 10 du Règlement intérieur de l'Assemblée, l'Administrateur fera rapport au Groupe de travail sur les pouvoirs reçus des représentants des Membres.

4 **Autres procédures de règlement des différends**

Conformément au mandat qui lui a été donné par l'Assemblée, le Groupe de travail doit examiner les possibilités d'introduire d'autres procédures de règlement des différends dans le régime

d'indemnisation établi par la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et par la Convention de 1992 portant création du Fonds pour les cas où il n'a pas été possible de parvenir à des règlements extrajudiciaires.

5 Futures sessions du Groupe de travail

Le Groupe de travail sera invité à examiner la question de savoir s'il serait nécessaire de convoquer une nouvelle réunion pour achever ses travaux.

6 Adoption du rapport à l'Assemblée

Le Groupe de travail sera invité à étudier la procédure à suivre pour la préparation de son rapport à l'Assemblée.